

INVENTAIRE des ÉMISSIONS de POLLUANT

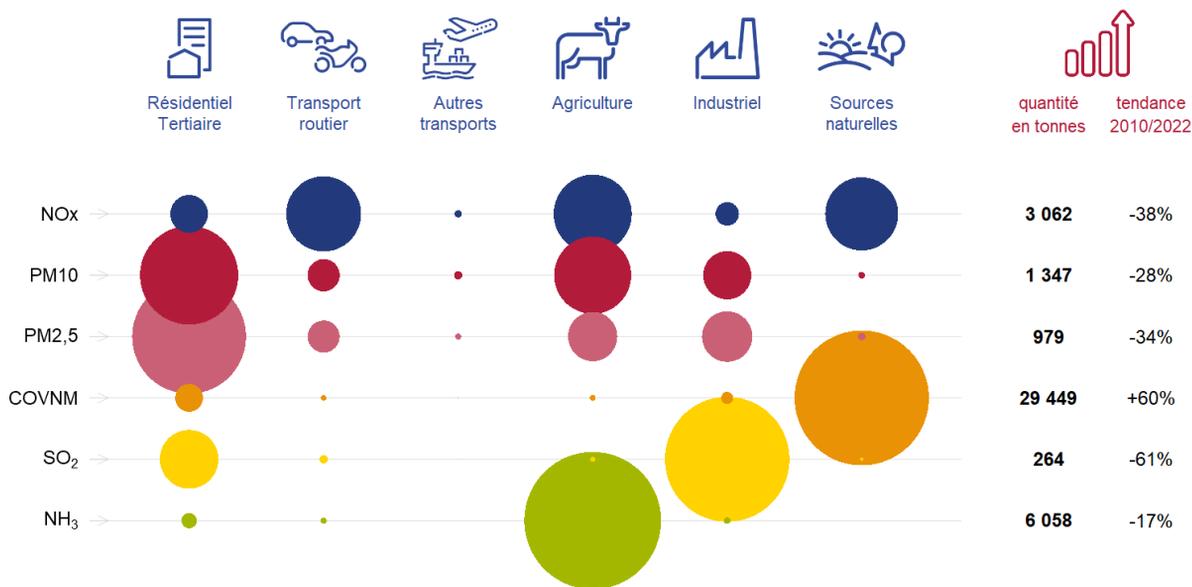
Creuse

département



Recensement des polluants rejetés dans l'air

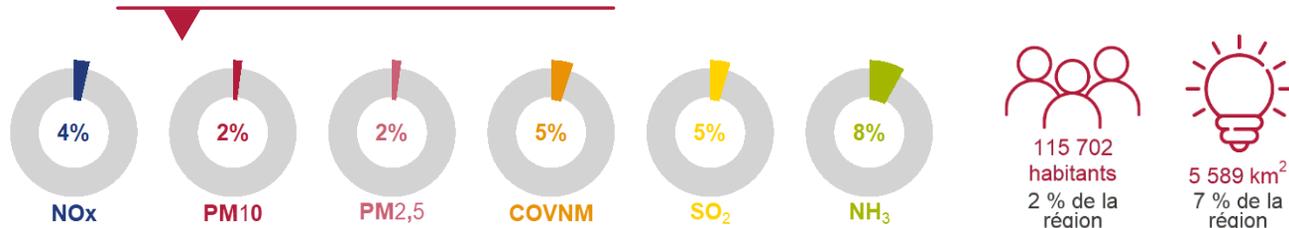
par secteur d'activité



COVNM : composés organiques volatils non méthaniques NOx : oxydes d'azote PM₁₀ : particules grossières
 PM_{2,5} : particules fines NH₃ : ammoniac SO₂ : dioxyde de soufre

En **Creuse**, les **NO_x** sont principalement émis par le transport routier, le secteur agricole (engins agricoles et engrais) et les sources naturelles (prairies et forêts). Concernant les particules (**PM_{2,5}** et **PM₁₀**), les sources principales d'émissions sont le chauffage au bois (secteur résidentiel/tertiaire) et l'agriculture (en particulier via le travail des sols). Le secteur industriel (production de verre) est également un contributeur significatif. Les **COVNM** sont quant à eux principalement émis par les sources naturelles (forêts). Le **SO₂** est rejeté en grande partie par les industries (combustion). Le secteur résidentiel/tertiaire est également une source importante de **SO₂** via le chauffage au fioul et au bois. Enfin, la source principale de **NH₃** est l'agriculture, et plus précisément les déjections animales et l'épandage de celles-ci sur les cultures (engrais).

Contribution du département dans les émissions régionales (2022)



Retrouvez les données sur notre site web

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/emissions>